

DOCUMENT CONFIDENTIEL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
LE 7 DÉCEMBRE 2020
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>Point 1.4 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des dossiers de la séance précédente » :</p> <p>Est-ce que le maire peut nous dire combien a coûté aux contribuables l'ensemble des frais (juridiques, administratifs, etc..) liés à la poursuite en libelle diffamatoire contre Les Publications Leonardo et le journaliste David Leonardo compte tenu du fait que la Ville de Saint-Lambert n'a récupéré que la somme d'environ 5 000,00 \$?</p> <p>Réponse : Depuis 2012, cette poursuite qui a été intentée par le conseil sous le maire Philippe Brunet, puis continuée sous le maire Dépatie puis enfin par notre conseil actuel, a coûté 325 000 \$.</p>	Greffe
2)	Christophe Malaterre 140, Avenue de Putney	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD :</p> <p>Le texte de la requête en injonction demandait: "aux Défenderesses, ainsi qu'à toute personne ayant connaissance de l'ordonnance et qui exerce un contrôle sur les appareils sonores situés sur le territoire du PJD, de ne pas émettre ou permettre que soit émis, lors de tout concert et/ou spectacle musical se tenant au PJD, à compter de 19h et jusqu'à la fin de tout tel concert et/ou spectacle musical, un niveau de bruit particulier supérieur à 60 dB(A) LAFmax/1sec, en tout point à l'intérieur d'une zone d'habitation situé sur le territoire de Saint-Lambert" (p.41).</p> <p>Les affirmations de l'avocat sont clairement en contradiction avec le texte de la requête (pourtant rédigé par ce même avocat): la requête précise bien qu'il s'agit de "tout concert et/ou spectacle musical" "à compter de 19h", ce qui inclut donc les Pkknics (qui se terminent entre 21h et 22h); la requête spécifie aussi un seuil instantané en "LAFmax/1sec" et non pas en dB moyen sur 1 heure.</p> <p>Pourquoi aucun membre du Conseil n'a réagi pour corriger l'avocat, alors que la requête est un document parfaitement connu de tous, notamment de M. le maire qui participe au comité bruit avec Montréal et de M. Bowles qui était membre du Conseil à l'origine de cette requête?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Pour éviter que des désinformations circulent, je demande que le Conseil adopte une résolution corrigeant les dires de son avocat et la communique publiquement.</p> <p>Réponse : Nous avons mandaté Me chevrier pour faire une entente avec Montréal, Evenko et le parc Jean Drapeau et nous sommes satisfaits de l'entente négociée par notre procureur. Nous avons obtenu un règlement hors cours. Nous avons adopté une résolution et pour nous le dossier est maintenant clos. L'entente sera déposée sur le site internet tel que convenu.</p>	
3)	Ulrich Kanngisser	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Avez-vous consulté les citoyens pour vous assurer que les principaux intéressés seraient satisfaits?</p> <p>Réponse : Je compare toujours ça avec une convention collective. C'est impossible de satisfaire tous les citoyens. Nous avons fait pour le mieux dans ce dossier et sommes satisfaits de l'entente négociée par Me Chevrier. Ce dernier avait le mandat de négocier avec le Conseil municipal une entente hors cours et nous disait le 16 novembre que lorsque des discussions Interviennent entre les procureurs, elles sont confidentielles. Les avocats sont liés par un code de déontologie et n'ont pas le droit de divulguer la teneur des discussions Il a fait rapport au Conseil municipal des avancements des négociations qui étaient en cours.</p>	Greffe
4)	Caroline Derome 60, Avenue de Bretagne	<p><u>Question adressée à M. Le Chatelier</u></p> <p>Avec cette hausse du taux de taxe de 1.35% proposée au point 3.4 de l'ordre du jour, pouvez-vous me préciser comment Saint-Lambert se compare aux autres municipalités québécoises (en termes d'imposition du secteur résidentiel) ? Le contribuable de Saint-Lambert est-il maintenant le citoyen plus taxé de la province ?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Réponse : Non, le taux de taxes à de Baie Comeau par exemple est plus élevé. À St-Lambert, nous n'avons pas de parc industriel qui nous permettrait de transférer un taux de taxes aux industries et pas beaucoup de commercial. Nous sommes presque développés à 100% ce qui fait que c'est plus dur de faire comme Brossard et construire des condos C'est plus difficile pour nous de garder les taxes basses. Mais le 1.35% n'est quand même pas si pire, nous avons fait beaucoup d'efforts pour le conserver bas. Si ce n'était de la hausse prévue à l'agglomération ça aurait été possible de garder ça a zéro. Difficile de faire des comparaisons. Il faut regarder les niveaux de services aussi. Si on veut réduire les taxes dans le futur, il faut penser à la réduction des services et à l'optimisation des services. Nous essayons de faire ça depuis le début de notre mandat, mais ce n'est pas tâche facile. Il y a des conventions collectives et des planchers d'emplois à respecter, On continue à penser à des idées pour réduire le taux de taxes dans le futur.</p>	
5)	Edith Lemieux Moranville 460, Rue Logan	<p>Question pour M. le maire Brodeur.</p> <p>Monsieur le maire ne devrait-il pas respecter la tradition de Saint-Lambert de permettre à chaque membre du conseil d'occuper au moins une fois le poste de maire suppléant. Une simple question d'équité, car curieusement ce sont souvent les mêmes personnes qui sont nommées au poste de maire suppléant.</p> <p>Pourquoi tous les citoyens n'ont-ils pas le droit d'être aussi représentés par leur conseiller?</p> <p>Réponse : C'est une décision appartenant au conseil municipal, on tient compte des disponibilités des conseillers et des personnes les plus aptes à le faire.</p>	Greffe
6)	Denis Lecompte 267, Rue Elm	<p>Mes questions s'adressent à chacun des conseillers, Francis Le Chatelier, Julie Bourguoin ainsi que France Desaulniers</p> <p>Après avoir consulter le rapport du CCU du 3 novembre 2020 concernant le projet du 263 ELM</p> <p><u>Questions :</u></p> <p>1- Lorsque vous avez accepté la vente de l'immeuble à Stéphane Boivin, quelles attentes aviez-vous ?</p> <p>2- Est-ce que vous trouvez acceptable qu'il y ait des délais si longs ?</p> <p>3- Souhaitez-vous qu'une consultation publique soit planifié prochainement pour l'acceptabilité de ce projet ?</p> <p>4- Que pensez-vous du projet en ce moment ?</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Réponse : Francis Le Chatelier : Si je peux me permettre de répondre. Premièrement l'immeuble n'a pas été vendu, c'est une compagnie à numéro qui détient le terrain qui a été vendu. Dans ce cas-ci j'ai été surpris, mais nous ne pouvions pas bloquer la vente de la compagnie à numéro, ce n'est pas de notre regard de légiférer la dessus. Est-ce que je trouve que les délais sont acceptables, je vous dirais que non par contre c'est pas le projet de développement le plus facile de l'histoire de Saint-Lambert, on s'entend la dessus. Ça fait plus de 20 ans que nous avons une église en train pourrir dans notre centre-ville. C'est inévitable d'avoir un projet de redéveloppement sur ce terrain et pour le délai, ça m'apparaît déraisonnable, mais ce n'est pas le projet le plus simple.</p> <p>Pour les consultations, elles ont déjà eu lieu en 2016 et le projet qui a des chances de s'en venir, ce sera le même. Y a-t-il lieu de faire une autre consultation publique, je ne sais pas.</p> <p>Je pense que ce projet est une belle valeur ajoutée pour Saint-Lambert si on est capables de faire un projet rassembleur à cet endroit. Là en ce moment notre église est en train de pourrir et malheureusement il y a peut-être des administrations dans le passé qui ont fait des erreurs, ça a été trop long, mais je ne jette la pierre à personne, ce n'était pas un dossier facile, je pense que ça ne peut être qu'une valeur ajoutée pour notre centre-ville qui en a besoin.</p> <p>Julie Bourgoin : Cette vente n'était pas de notre ressort, en fait nous avons eu l'occasion de rencontrer monsieur Boivin qui est venu faire une présentation au conseil de son projet à l'origine de son implication dans le projet à l'époque en 2016 je crois. Je trouvais ça très bien.</p> <p>Est-ce que je trouve acceptable qu'il y ait des délais si longs ? Souhaitable, non, vraiment pas, acceptable, c'est malheureux, mais oui c'est pas un projet facile, à preuve, que si je me trompe pas ça doit faire au moins 6 différents plans qui est travaillé avec M. Boivin et le CCU. J'ai confiance en leur travail et honnêtement j'ai vraiment hâte que quelque chose décolle sur ce projet presque autant que je pense, je sais que vous venez à chaque mois au séance du conseil M. Lecompte et que vous questionnez ce projet chaque fois la même question, c'est très long vous habitez juste à côté on vous comprend mais c'Est pas de mauvaise foi, je vous assure, on a pas l'intention de laisser un projet broché à foin prendre place, on a hâte comme vous de voir cela aboutir avec un projet de qualité dont on sera tous fiers. C'est mon souhait le plus sincère.</p> <p>Est-ce qu'il y aura une consultation publique et bien il y en a eu une en 2016, est-ce qu'il doit y en avoir une autre, je suis d'accord avec Francis on verra, possiblement.</p> <p>Que pensez-vous du projet en ce moment, Je pense que plusieurs le regardent de proche et que monsieur Boivin a intérêt à faire quelque chose de bien et que nous avons le devoir de nous en assurer. À la base, selon les plans qu'on a vus, moi je trouve que ça va donner beaucoup plus belle allure au coin de Lorne et Elm ça c'est certain.</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		France Désaulniers : Sans répéter ce que mes collègues ont dit, Je voulais juste mentionner qu'au départ, lorsqu'on avait rencontré monsieur Boivin, il avait été question d'une consultation publique et il s'était montré très ouvert à la consultation publique. Moi j'étais favorable au projet en 2016, je le suis encore, Les dernières présentations des plans ont été faites au CCU la semaine dernière. Honnêtement je n'ai pas vu les derniers plans, alors j'imagine qu'un suivi sera fait avec nous bientôt.	
7)	Samuel Chayer	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Avez-vous discuté avec Montréal de la possibilité de relocaliser certains événements ailleurs à Montréal?</p> <p>Réponse : Comme je vous l'ai dit, nous avons mandaté notre procureur, tous les éléments, toutes les possibilités ont été étudiées soyez assuré de cela.</p>	Greffe
8)	Ariane Ollier	<p>Lors du conseil du 16 novembre, les 24 questions des citoyens ont été écartées. En réponse, un texte unique de l'avocat de la ville a été joint après coup. Or ce texte qui décrit les termes de l'entente, ne répond pas à toutes les questions qui étaient posées. Notamment, il ne répond pas aux questions 8), 10), 11), 12), 14), 16), 17), 22), 24), 25), 27), 29), 30), 31)</p> <p>Ma question est donc simple: pouvez-vous répondre aux questions qui sont restées sans réponse?</p> <p>Réponse : Écoutez, je pense que tout a été dit par notre procureur lors de la dernière rencontre le mois dernier et nous avons pris l'engagement de mettre sur le site de la ville les informations qui avait été promises et nous allons le faire.</p>	Greffe
9)	Denis Prévost	<p>Lors des discussions avec Montréal afin de réduire le bruit provenant du parc J. Drapeau, il avait été question de construire un mur anti-bruit afin d'atténuer la nuisance sonore. Je ne vois pas de projet de mur dans l'entente signée entre les deux villes. Pourtant, depuis des dizaines d'années, ce type de barrière sonore a fait ses preuves à de nombreux endroits. Pourquoi ne fait-il pas partie de l'entente?</p> <p>Réponse : Ça n'a jamais été envisagé par le conseil municipal de Saint-Lambert, ni par Montréal.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
10)	François Girard 165, Avenue de Putney	<p>Entente sur le bruit :</p> <p>Nous sommes tous très tannés de ce dossier. Mais pour qu'il se règle, ce n'est pas en signant une entente sur de mauvais indicateurs que le problème va disparaître, au contraire. Vous donnerez la permission à Montréal de nous polluer. Est-ce que les risques de recours collectifs ont été évalués par l'administration car celle-ci deviendra partie prenante du problème de pollution? Si oui, quels sont-ils? Probabilités et montant?</p> <p>Réponse : Comme je l'ai dit, nous avons mandaté notre procureur donc pour nous le dossier est réglé et si vous voulez faire un recours collectif vous et votre association, ce sera entre vos mains. Depuis 2014, le montant des frais juridiques et autres frais s'élèvent à 850 000 \$. Pour nous le dossier est réglé.</p>	Greffe
11)	Herman Champagne 595 Dulwich	<p>Il semble que la mise en valeur du temple maçonnique a été de nouveau discutée lors de la dernière rencontre du CCU.</p> <p>Le temps passe toujours et joue en défaveur de la ville dans ce dossier.</p> <p>Pouvons-nous avoir une idée claire d'où nous en sommes dans ce dossier et quelle est la stratégie précise que la Ville entend prendre afin d'assurer la mise en valeur de cet édifice ?</p> <p>Réponse : Je pense que mes collègues Francis Le Chatelier, Julie Bourgoïn et France Désaulniers ont répondu à une question dans ce sens-là tout à l'heure. Ça suit son cours. Le CCU a étudié les plans qui vont être présentés au conseil et le conseil aura à statuer très prochainement sur un projet qui va améliorer l'aspect visuel de la ville, qui va améliorer aussi les finances de la ville, un projet qui va clore un dossier qui traîne depuis au-delà de 20 ans.</p>	Greffe
12)	Jean-Daniel Langlois	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Les journées de test de son des événements majeurs sont-elles considérées comme des journées comptabilisées dans les 19 jours autorisés? Si non, pourquoi?</p> <p>Réponse : Je n'entrerai pas dans les détails précis cela va être mis sur le site de la ville les détails de l'entente. Je m'en remets à la parution sur le site de la ville très prochainement.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
13)	France Maher	<p>Comment la Ville peut-elle se féliciter de l'entente conclue avec la Ville de Montréal, le PJD et les promoteurs alors que cette convention ne respecte pas la plupart des recommandations édictées dans le <i>Guide de gestion et planification des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes</i> auprès de l'École de technologie supérieure (ETS [...]).</p> <p>Réponse : La ville a agi dans les intérêts supérieurs dans ce dossier, le conseil a pris une décision majoritaire et accepté la proposition de notre procureur dans ce dossier et nous sommes satisfaits de l'entente qui a été négociée. Avoir l'assentiment de 100% de la population est impossible. Je vous rappelle les frais d'avocats dans ce dossier.</p>	
14)	Marion Hill 77, Avenue Durocher	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Tel que mentionné dans le document sur le bruit publié par l'ETS (GESTION ET PLANIFICATION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES RECONNUES BRUYANTES): "Il existe des systèmes cardioïdes, qui permettent la diffusion vers un endroit cible des basses, moyennes et hautes fréquences. Il est recommandé que les équipements sonores destinés à la diffusion des basses fréquences soient placés à une hauteur de 50 cm par rapport au sol, afin de limiter la propagation des basses fréquences vers les endroits sensibles au bruit." Au PJD, les caissons de graves sont regroupés sur la scène. Pourquoi ne pas avoir demandé que les caissons de graves soient répartis sur le site?</p> <p>Réponse : Nous avons fait affaire avec des experts pour conseiller notre procureur, je m'en remets à la compétence des gens qui ont été impliqués dans ce dossier. Lors d'une consultation publique en 2019, M. Parenteau est venu avec directeur général du parc Jean Drapeau et ont expliqué l'aménagement de l'amphithéâtre et on voyait plusieurs tours à délai sur le site qui contenait aussi des éléments de basses fréquences. La soirée de consultation de 2019 répondait aussi à ces attentes de nos citoyens.</p>	Greffe
15)	Fred Valliant 115, Rivermere	<p>Relativement au point 4.2 de l'ordre du jour. J'adresse ma question au conseiller M. Bowles à titre de président du comité des finances et des ressources humaines.</p> <p>Comment la ville aurait-elle financé les numéros 3, 4 et 5 si l'excédent pour l'année 2020 avait été tel que prévu initialement ?</p> <p>Quels sont les détails des numéros 3, 4 et 5 qui s'élèvent à 3 257 320 \$?</p> <p>Des descriptions plus simples pourraient-elles être fournies pour les numéros 1, 3, 4 et 5 ?</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Quelles sont les données correctes ? La somme de chacun des cinq montants est inférieure de 20 010 \$ (moins) au montant total demandé dans le préambule.</p> <p>Réponse : Lundi soir prochain, nous procéderons à l'adoption du budget 2021 et pour l'occasion, notre directeur des finances monsieur Belliveau sera avec nous, à ce moment-là toutes les questions de ce soir qui portent sur le budget pourront être discutées pour donner tous les éléments au niveau budgétaire pour satisfaire M. Valliant et les autres citoyens.</p> <p>Nous avons un surplus occasionné par une subvention de 2,5 M \$ du gouvernement du Québec pour la pandémie et un qui provient de la taxe de mutation.</p> <p>Le directeur des finances a discuté avec le vérificateur externe pour utiliser les surplus pour renflouer le fond de roulement, c'est ce qui explique la résolution de ce soir, de réduire le surplus pour le réinvestir dans le fond de roulement de la ville pour donner une marge de manœuvre pour 2021 et les années subséquentes.</p>	
16)	Pierre Lamarre 30 avenue de Lombardie	<p>M. le Maire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles étapes devront être franchies avant que le projet relatif au Temple Maçonique ne soit enfin complété? 2. Quels revenus la Ville prévoit-elle tirer de ce projet lorsqu'il sera terminé? 3. À combien s'évaluent les revenus perdus en raison des retards à compléter ce projet qui, je crois, date de 1996? <p>Réponse : Nous avons parlé du processus tout à l'heure, le CCU étudie les plans, il y aura une recommandation au conseil qui devra statuer, puis le projet sera envoyé au comité de démolition pour que ce dernier statue à son tour et on verra par la suite l'évolution du dossier.</p> <p>Pour ce qui est des revenus perdus depuis 1996, votre question est pertinente. Lorsque le projet verra le jour, on sera en mesure d'évaluer le projet et de comptabiliser si ce projet avait vu le jour en 1997, quels auraient été les revenus donc c'est un exercice qu'on va faire et on pourra évaluer le coût d'implantation de ce projet-là et les revenus en taxation que nous pourrions aller chercher.</p>	Greffe
17)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>Point 1.4 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des dossiers de la séance précédente » :</p> <p>Combien a payé le promoteur immobilier Stéphane Boivin pour acquérir la majorité des parts de la compagnie à numéro 9279-9618 Québec incorporée qui possède toujours l'ancienne église anglicane sur la rue Elm?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Réponse : C'est une entente privée entre 2 personnes, alors je n'ai pas les montants exacts.</p>	
18)	Christophe Malaterre 140, Avenue de Putney	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD Lors du Conseil du 16 novembre et dans le communiqué de presse, le maire se réjouit et clame haut et fort que l'entente est un grand succès pour Saint-Lambert en ce qu'elle va réduire significativement le bruit. En 2019, il y a eu 8 journées d'événements majeurs (Osheaga 3j, 77TML 1j, HeavyMTL 2j, IleSoniq 2j). L'entente stipule un maximum de 19 journées d'événements majeurs.</p> <p>En quoi cette augmentation de 8 journées à 19 journées est-elle une amélioration ??? Pourquoi aucun membre du Conseil n'a soulevé ce point alors ces faits sont largement connus de tous ??</p> <p>Réponse : Je répète, nous avons une entente qui satisfait les membres du conseil et des explications ont été données par notre procureur ici même à la dernière réunion du conseil alors nous allons mettre sur le site les informations complémentaires tel que promis. Nous ne pouvons pas satisfaire toutes les personnes de Silence St-Lambert dans cette entente.</p>	Greffe
19)	Ulrich Kanngisser	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Pourquoi vous n'avez pas consulté les représentants de l'association des résidents <i>Silence Saint Lambert</i> et pris en compte les rapports déposés par cet organisme, qui travaille ce dossier depuis des années?</p> <p>Réponse : Nous avons eu plusieurs rencontres avec les gens de Silence Saint-Lambert, chacun a fait connaître sa position et en bout de ligne, nous avons mandaté notre procureur pour trouver un règlement avec les parties concernées et éviter d'aller devant les tribunaux et nous avons donné le mandat à Me Chevrier et nous sommes satisfaits de la négociation et de l'entente qu'il nous a présenté.</p>	Greffe
20)	Caroline Derome 60, Avenue de Bretagne	<p><u>Question adressée à M. Blancquaert :</u></p> <p>Le conseil de ville du 20 avril dernier a adopté une politique de gestion des surplus qui prévoit un mode d'affectation en cinq usages circonscrits avec précision, dont un solde à verser au fonds vert créé par la même résolution # 2020-04-</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>098. L'affectation des surplus prévus pour l'année 2020 proposée au point 4.2 de l'ordre du jour suit-elle les encadrements de cette politique ? Sinon, pourquoi ?</p> <p>Réponse du maire : Nous suivons les politiques. Lors du dépôt des états financiers en avril 2021, nous recevrons les états financiers 2020 et nous procéderons à l'affectation des surplus dans différents fonds tel que suggéré par notre directeur des finances. Nous sommes une des rares villes qui présente ses états financiers dès le mois d'avril.</p> <p>Réponse de Loïc Blancquaert : Merci madame Derome, 3.4 M \$ sont distribués dans différents fonds, aucune mention de notre politique de répartition des surplus laquelle prévoit un montant pour le nouveau fonds vert de la ville que nous avons créé cette année. C'est problématique à cet effet, comme administrateur d'une ville comme élu, on doit s'assurer que nos décisions sont prises dans l'adéquation avec les politiques de la ville. À première vue, ça ne semble pas être le cas ici. J'inviterais mes collègues à se pencher là-dessus, je vais voter contre cette résolution là pour cette raison-là. On essaie de disposer d'un surplus imposant en allant jusqu'à rembourser des dépenses de 2019 et puis on va possiblement hausser les taxes alors que moi ça m'apparaît problématique. Je remercie la citoyenne pour sa vigilance.</p> <p>Réponse du Directeur général : Il faut lire les considérants et voir le but de la résolution, c'est pour utiliser à des fins fiscales un surplus qu'on sait assez important pour 2020.</p>	
21)	Edith Lemieux Moranville 460, Rue Logan	<p>Question à M David Bowles</p> <p>Pour faire suite à ma question du mois dernier restée sans réponse et considérant les problèmes financiers de la ville qui justifient une augmentation de taxes, pourriez-vous nous dire si vous avez réclamé les états financiers vérifiés ainsi qu'un rapport officiel du Festival Classica pour que nous puissions les consulter en toute transparence et pouvoir juger de la nécessité de leur fournir autant d'argent en provenance des fonds publics. Il est pourtant bien spécifié dans l'entente entre la ville et le Festival Classica de fournir au conseil et à chaque année les états financiers (au point 4.4 dans "Rapports" à l'article 4.4.1)</p> <p>Réponse de David Bowles : Le mois dernier j'avais répondu à la question en disant que Classica était sur le point de déposer ses états financiers. Nous ne les avons pas reçus encore, j'attendrai avant de répondre de les avoir.</p>	Greffe
22)	Denis Prévost	Avez-vous discuté avec Montréal, pour diriger les hauts parleurs vers le pont Jacques Cartier ou le port de Montréal pour les plus petits événements (pikniks électroniques etc)? Il n'y a pas solution miracle à la nuisance sonore du parc Jean Drapeau. La solution viendra de la somme de plusieurs solutions.	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Réponse : Tout a été envisagé pour avoir une entente la plus satisfaisante pour Saint-Lambert. L'amphithéâtre est organisé pour ne pas envoyer le son des pikniks électroniques vers la rive-sud de Montréal.</p>	
23)	François Girard 165, Avenue de Putney	<p>Entente sur le bruit :</p> <p>Si aucune pénalité est prévue à l'entente, quelle sera la motivation de la MTL/Evenko de la respecter? et qu'advient-il après la durée de l'entente?</p> <p>Réponse : Des clauses sont prévues à l'entente.</p>	Greffe
24)	Jean-Daniel Langlois	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD</p> <p>Dans le rapport que vous avez commandé à SNC Lavalin en 2019 il est mentionné "que la modélisation indique un niveau de 57 dBA au point 0 (sur Merton), et 63 dBA au point de référence à l'Île Notre-Dame." Tout en sachant que des centaines de plaintes avaient été déposées en 2019 par vos citoyens, pourquoi avoir fixé le seuil dans l'entente à 65 dBA si le rapport indiquait qu'en 2019 le maximum atteint avait été de 63 dBA?</p> <p>Réponse : Nous avons mandaté notre procureur pour en arriver à une entente satisfaisante pour les parties concernées et c'est le résultat que nous avons adopté par une résolution le mois dernier.</p>	Greffe
25)	France Maher	<p>La convention négociée par la Ville de Saint-Lambert est muette quant à une éventuelle procédure de gestion des plaintes à la suite de la tenue d'événements perturbateurs.</p> <p>[...]</p> <p>Une telle procédure est-elle prévue dans l'entente et, à défaut, est-ce que cela implique que les plaintes devront, à l'avenir, être adressées au Conseil de Ville de Saint-Lambert et qu'un suivi sera fait ?</p> <p>Réponse : Des modalités sont prévues à l'entente, tel que dit plus tôt. Vous êtes une citoyenne de Saint-Lambert, vous avez accès à l'hôtel de ville et à nos outils de communication.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
26)	Marion Hill 77, Avenue Durocher	<p>Entente sur le bruit avec la SPJD. En 2018, 3 sonomètres avaient été installés avec une disponibilité des données de son en temps réel. L'entente prévoit uniquement un rapport hebdomadaire. Pourquoi avoir négocié à la baisse les dispositifs de mesure de son? Pourquoi ne pas avoir, au contraire, insisté pour faire un monitoring plus précis du bruit, en différents points, notamment dans les quartiers résidentiels, avec différentes mesures (moyennes 15 minutes, instantanées, dBA, dBC), et relayées en temps réel sur un site Internet, afin d'être véritablement transparent et de pouvoir être en mesure de réagir en cas de bruit dépassant l'entente?</p> <p>Réponse : Au risque de me répéter, nous avons une entente, elle est satisfaisante pour la ville de Saint-Lambert, adoptée par la majorité du conseil de Saint-Lambert.</p>	Greffe
27)	Serge Gracovetsky 209, Dauphiné	<p>Comment pouvez-vous réconcilier votre désir de peaufiner votre approche déontologique avec votre espionnage des conseillers par Trak ? Et la tirade à mon égard en juin 2020 où vous m'avez accusé publiquement d'être responsable du départ de Mr Gerbeau, Simonneau et une autre personne ?</p> <p>Réponse : Un des devoirs d'un élu, en vertu de son code d'éthique et de déontologie, est respecter la confidentialité, la prise de position du conseil municipal.</p>	
28)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>Point 1.4 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des dossiers de la séance précédente » :</p> <p>Est-ce que le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert, suite aux interrogations du public sur l'avenir de l'ancienne église anglicane, va se décider à rejeter une fois pour toutes les dernières modifications au projet immobilier touchant l'ancienne église anglicane et recommander au conseil municipal d'exproprier cet immeuble dans l'intérêt public?</p> <p>Réponse : J'ai expliqué déjà la procédure qui va être en application, je vous invite à suivre l'évolution de ce dossier qui traîne depuis 20 ans.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		Philippe Glorieux ajoute que le CCU analyse une situation et va donner ses recommandations au conseil bientôt. Ce n'est pas les plans actuels d'envisager le rejet du projet.	
29)	Caroline Derome 60, Avenue de Bretagne	<p><u>Question adressée à Mme Bourgoin :</u></p> <p>Pourquoi cette révision de votre code d'éthique et de déontologie ne contient pas un mécanisme d'arbitrage par un tiers qui vous permettrait de régler vos chicanes et d'adresser vos conflits de façon constructive en privé.</p> <p>Réponse du maire : Votre question devrait s'adresser à la commission municipale du Québec. Réponse de Julie Bourgoin : Bonne question, ce serait souhaitable effectivement, heureusement ce n'est qu'un avis de motion alors nous avons jusqu'au mois prochain pour le modifier.</p>	Greffe
30)	Edith Lemieux Moranville 460, Rue Logan	<p>Question pour M. Loic Blanquaert. Au point 3.6</p> <p>Est-ce qu'un avis juridique a été émis pour justifier les amendements au Code d'éthique et de déontologie afin de respecter la charte des droits et liberté.</p> <p>Réponse de Loïc Blancquaert : Non je n'ai pas eu connaissance d'un quelconque avis juridique. C'est le ministère des affaires municipales qui nous aurait recommandé d'aller dans cette direction de modifier notre code. Suite à une vérification, il semble que les accompagnateurs du ministère n'ont jamais suggéré à la ville une quelconque façon de fonctionner c'est préoccupant qu'on nous dise des choses qui ne sont pas vraies. Sur ce sujet, j'aimerais qu'on se penche sur l'arrêt Prud'homme contre Prud'homme. » de la cour <i>suprême</i> « <i>La démocratie municipale suppose la confrontation des points de vue et les débats ouverts, parfois vigoureux et passionnés. Les échanges sur des matières controversées ne peuvent exister que dans un climat de liberté. Si les règles entourant le déroulement de pareils débats sont appliquées de manière à laisser craindre à ceux qui y participent d'être traînés devant les tribunaux, au moindre écart, la probabilité qu'ils choisissent de se retirer de la chose publique s'accroît</i> ».</p>	Greffe
31)	François Girard 165, Avenue de Putney	Est-ce que cette entente sur le bruit avec la SPJD respecte la réglementation de Saint-Lambert et des autres lois applicables dans ce domaine?	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<i>Réponse</i> :Oui.	
32)	Serge Gracovetsky 209, Dauphiné	<p>Comment pouvez-vous réconcilier votre demande de ne pas interférer avec les fonctionnaires quand le directeur général m'a interdit (par écrit) de communiquer avec la greffière madame Simonneau en mai 2020 ?</p> <p><i>Réponse</i> : Dans une demande d'accès à l'information, monsieur Gracovetsky a envoyé un courriel demandant à Mme Simoneau à se prononcer sur des questions politiques. Je lui ai seulement demandé de rester au niveau administratif ou technique, c'est la seule chose que j'ai demandée à monsieur Gracovetsky.</p>	
33)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>Point 1.4 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des dossiers de la séance précédente » :</p> <p>À Madame Julie Bourgoin à titre de présidente du Comité de gestion des déplacements, pourriez-vous nous dire quand les recommandations sur le Plan de mobilité durable, maintenant que les consultations du mois de novembre sont derrière nous, sera disponible afin d'être adopté par le conseil municipal de Saint-Lambert? Quand le site internet de la Ville de Saint-Lambert affichera-t-il les propositions du public sur le Plan de mobilité durable afin que les internautes puissent en prendre connaissance?</p> <p><i>Réponse de Julie Bourgoin</i> : La date limite d'envoi des mémoires et consultations était vendredi dernier. Le temps de générer le rapport et d'analyser les résultats de la consultation en ligne, la diffusion pourrait être le 18 décembre. Pour votre information, la proposition du plan d'action sera diffusée en 2021. Suite aux rencontres des différents comités et du conseil municipal, la ville présentera le produit final à la population, Nous avons tous très hâte de voir le résultat de la consultation et d'avancer avec le produit final.</p>	Greffe
34)	Caroline Derome 60, Avenue de Bretagne	<p><u>Question adressée à Mme Désaulniers</u> :</p> <p>J'ai lu le charmant document rédigé par le consultant BC2 et présenté au point 3.7 de l'ordre du jour et je voulais vous demander, à titre de précision, si ce document vise à informer les citoyens de St-Lambert ou à attirer les promoteurs immobiliers ?</p> <p><i>Réponse de Mme Désaulniers</i> : Je suis ravie que vous ayez trouvé le document charmant. Le mandat de BC2 était de rédiger et procéder à l'analyse d'un document pour les membres du conseil.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Réponse du directeur général : Le document est un projet de plan d'urbanisme. La ville a l'obligation de réviser son plan pour le rendre conforme au plan métropolitain d'aménagement de développement de la CMM et particulièrement au schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil. Ce plan est dû car le dernier date de 2009. On devrait viser une révision quinquennale. C'est pour les citoyens qui veulent faire des modifications à leurs immeubles et ça comprend aussi les promoteurs immobiliers. Je vous invite à consulter le document Vision 2035 sur lequel plus de 600 citoyens ont profité des consultations publiques de la ville pour donner leurs orientations.</p>	
35)	<p>François Girard 165, Avenue de Putney</p>	<p>Entente sur le bruit avec Montréal et SPJD au sujet des bruits et les nouvelles recommandations sur la gestion et planification des activités récréatives extérieures reconnues bruyantes publiés par ETS.</p> <p>Ce guide est financé par la Politique gouvernementale de prévention en santé du gouvernement du Québec. Il s'agit d'un outil public qui s'adresse principalement aux municipalités.</p> <p>Comment Saint-Lambert va faire respecter les normes énoncées dans ce rapport étant donné que l'entente que Saint-Lambert a signée ne respecte pas les limites énoncées dans ce rapport, ne respecte pas les règlements municipaux sur le bruit et que l'entente ne va amener aucune diminution des activités et des niveaux sonores telles que vécues par les citoyens de Saint-Lambert qui sont devenues la poubelle sonore de Montréal?</p> <p>Réponse : Au risqué de me répéter, nous avons une entente avec les parties concernées qui satisfait le conseil municipal de Saint-Lambert. Le document de l'ETS n'est pas un document coercitif il faut que ce soit transformé en normes et règlements. C'est un dossier qui va progresser dans les années futures et les villes voudront transformer ça en règlements et à ce moment il y aura des discussions à avoir avec Montréal et la Société du parc Jean Drapeau.</p>	Greffe
36)	<p>Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle</p>	<p>Point 1.4 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des dossiers de la séance précédente » :</p> <p>À Monsieur Philippe Glorieux à titre de membre de la Commission d'agglomération sur le logement social, on apprendait dernièrement dans un article du Courrier du Sud en date du 13 octobre dernier que l'Office municipal d'Habitation de Longueuil est confronté à des problèmes majeurs avec un problème de salubrité, de climat de travail toxique sans parler des dizaines de logements vacants malgré une crise du logement abordable. Il y aurait même eu une demande d'enquête par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec qui pourrait conduire à une tutelle temporaire. (Voir l'hyperlien ci-dessous pour consulter l'article en question)</p> <p>https://www.lecourrierdusud.ca/des-problemes-majeurs-a-loffice-municipal-dhabitation-de-longueuil/</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Pourriez-vous nous dresser un portrait de la situation actuelle et des mesures correctives formulées par la Commission d'agglomération de l'habitation et du logement social pour remédier à la situation?</p> <p>Comment se fait-il que votre nom ne figure-t-il toujours pas sur le site internet de la Ville de Longueuil en tant que membre de cette Commission d'agglomération et que le nom du conseiller Loïc Blancquaert y figure toujours? (Voir l'hyperlien ci-dessous)?</p> <p>https://longueuil.quebec/fr/services/instances-decisionnelles-et-consultatives/conseil-agglomeration</p>	
		<p>Réponse de Monsieur Glorieux : Merci pour cette question, c'est effectivement une situation qui me préoccupe en tant que membre de la commission et surtout de l'OMH. Concernant l'identification des noms, c'est une formalité qui devra être réglée. Je suis en poste depuis février. Une première rencontre a eu lieu avant la Covid. C'est un organisme clé qui supporte le logement social dans l'agglomération et à St-Lambert aussi on en bénéficie. Des journaux racontent des choses, chacun a sa vision des choses, au CA nous avons pris les choses en mains et nous procéderons à un diagnostic organisationnel, un rapport va nous être proposé bientôt (janvier). Le travail s'est fait en collaboration avec la société d'habitation du Québec. La situation se tient bien. Le CA s'est réuni aujourd'hui et je vous en ferai rapport plus tard. Les choses sont prises en main pour rééquilibrer la situation.</p>	

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 7 DÉCEMBRE 2020

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Karl Villeneuve 147, ch. Tiffin	<p>Nous vous présentons une pétition signée par 314 personnes pour la tenue d'une consultation publique concernant le développement du secteur St-Charles. Considérant aussi que la tenue d'une Consultation publique des lambertois et lambertoises pour le développement du pôle Saint-Charles a été adoptée à la majorité lors de la séance du 14 septembre 2020 et que le conseiller Loic Blancquaert a reposé la question lors de la séance 16 novembre 2020. Nous demandons un engagement ferme pour la tenue d'une consultation pour permettre à la population de participer, de s'exprimer sur la question avant tout développement du secteur.</p> <p>Réponse : Nous avons toujours dit qu'il y aurait une consultation publique sur ce projet-là. Ce vœux-là a été exprimé par tout le conseil. Au niveau de la pétition, il y a des gens de Vancouver et de l'Afrique, faire attention que des pétitions soient signées par des lambertois.</p>	Greffe
2)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>À Madame Brigitte Marcotte par rapport au redéveloppement de la rue Saint-Charles, on apprenait dans un article du Courrier du Sud en date du 23 novembre 2020 que le Projet Saint-Charles que le maire a souligné une entente avec le directeur exécutif de l'entreprise Dare pour un projet résidentiel d'au-delà de 500 millions de dollars. Une pétition a été organisée par le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert afin de demander à ce que la population lambertoise soit consultée en amont afin d'éviter d'être placé devant un fait accompli. Comment le Comité responsable du redéveloppement de la rue Saint-Charles pourra-t-il travailler pour faire en sorte que le public soit réellement consulté dans tout ce processus et pourriez-vous nous dire qui est le promoteur immobilier derrière le projet d'investissement résidentiel de plus de 500 millions de dollars sur la rue Saint-Charles?</p> <p>Réponse de Brigitte Marcotte : Je vous remercie de votre souci des résidents affectés par ce projet-là qui sont déjà très affectés par l'achalandage de ce secteur. Peu importe le projet qui sera là les citoyens seront impactés et c'est important de les consulter. Je n'étais pas au courant d'un projet de 500 M \$ comme plusieurs j'apprends des choses par les médias. C'est un enjeu important et je souhaite que les citoyens soient consultés. Je veux plus de discussion sur le sujet, combien ça va coûter, quel sera l'impact sur les résidents du secteur etc. J'ai hâte que ça se fasse.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse du maire : Le conseil s'est engagé à avoir une consultation. Le comité de redéveloppement a été mis sur pied et ils vont faire la consultation. Le projet se fera sur plusieurs années. C'est un héritage qu'on doit laisser à la population. Saint-Lambert est une ville fière, notre cadre bâti fait l'envi de plusieurs personnes qui veulent venir s'établir à Saint-Lambert. Ce sera un projet avec une touche particulière sur ce développement là pour qu'on en soit fiers J'ai pleine confiance que ce projet sera un legs d'une grande qualité. Je fais confiance au comité qui travaille sur ce projet. Nous sommes en pandémie, les choses ne vont pas rapidement, mais soyez assurés qu'il y aura consultation.</p>	
	<p>Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle</p>	<p>Au conseiller municipal Loïc Blancquaert à titre de président du Comité de développement durable et d'environnement, pourriez-vous nous informer de la décision prise par votre Comité relatif à ma suggestion de faire de la Ville de Saint-Lambert une municipalité amie des abeilles? Comment pouvez-vous expliquer que la Ville de Montréal a déjà une longueur d'avance sur ce dossier comme l'indique l'hyperlien ci-dessous en date du 2 décembre 2020 en nous informant de leur décision de franchir le premier pas vers son adhésion au programme « Ville amie des abeilles »?</p> <p>https://www.newswire.ca/news-releases/la-ville-de-montreal-s-engage-davantage-dans-la-protection-des-pollinisateurs-873290705.html</p> <p>Réponse : Le comité environnement ne s'est pas encore penché sur le dossier. On voit d'un bon œil que la ville de Montréal aille en ce sens et on va se pencher là-dessus très prochainement.</p>	Greffe
3)	<p>François Martel 6-460, Boul. Desaulniers</p>	<p>Ma question porte sur le maintien de l'interdiction de stationnement en période hivernale.</p> <p>En faisant abstraction de la largeur des rues et du type d'équipement qui sont sensiblement les mêmes que partout ailleurs, sur quelle étude se base-t-on pour affirmer que les résidents de Saint-Lambert ne respecteraient probablement pas les avis d'interdiction de stationnement en cas d'opération de déneigement?</p> <p>Réponse : Nous avons eu une première bordée de neige et nous avons eu des difficultés car des voitures étaient stationnées dans la rue. Le conseil se penche sur la possibilité de permettre le stationnement de nuit dans la rue pour la saison 2021-2022. Pour l'instant c'est le statu quo.</p>	Greffe
4)	<p>Caroline Derome 60, Avenue de Bretagne</p>	<p><u>Question adressée à M. Bowles :</u></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Afin de bien veiller à la défense des intérêts des citoyens de votre district, voulez-vous demander un amendement à l'entente intervenue le 12 novembre dernier avec la SPJD et l'Aréna des Canadiens afin d'y ajouter une mesure d'arbitrage par un tiers en cas de différends, de désaccords ou de défaut à respecter les obligations convenues ?</p> <p>Réponse : La suggestion est intéressante, mais l'entente est signée et on nous a rassurés que s'il n'y avait pas respect, il y a moyen de faire appel et de demander une injonction. Je retiens la suggestion s'il est possible de faire des amendements.</p> <p><u>Question adressée à M. Glorieux :</u></p> <p>Pour la présentation du budget 2021 et du plan d'investissements 2021-2023 la semaine prochaine, pourriez ajouter les informations suivantes afin de mieux informer les citoyens des enjeux financiers des prochaines années : (1) évolution du nombre d'employés (par catégories) au service de la ville au cours des 10 dernières années; (2) évolution de la dette de la ville au cours des 10 dernières années (et ratio dette/contribuable); (3) évolution de la part de l'agglomération dans le taux de taxation du secteur résidentiel au cours des 10 dernières années ?</p> <p>Réponse : Nous allons vous préparer ces réponses pour la semaine prochaine.</p>	Grefe
5)	Edith Lemieux Moranville 460, Rue Logan	<p>Cette question s'adresse à Madame Julie Bourgoïn qui siège sur le comité des déplacements.</p> <p>Madame vous semblez avoir oublié de faire le suivi au sujet de plus de 28 autobus scolaires des collèges privés qui, le vendredi, empruntent la rue Logan comme raccourcie et pour aller plus vite selon la réponse d'un chauffeur.</p> <p>Pourtant ma demande vous a été faite ainsi qu'à M Bowles, il y a déjà plusieurs semaines et rien n'a changé. Vous deviez contacter les transporteurs et me revenir avec une réponse et surtout une solution. Mais le problème persiste toujours!</p> <p>La rue Logan est un corridor scolaire, je vous redemande de bien vouloir intervenir et de faire cesser cette situation inacceptable et dangereuse que rien ne justifie. Quand allez-vous pouvoir intervenir pour régler le problème.</p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse de Julie Bourgoïn : Je me suis informée auprès de David Bowles et je vous ai informée qu'ils sont en plein droit de circuler dans les rues où ils veulent surtout à proximité des écoles. La sécurité autour des écoles fait partie des préoccupations à l'étude dans le plan de mobilité durable, dont la consultation citoyenne vient de se terminer.</p> <p>Réponse de M. Bowles : J'ai communiqué avec les commissions scolaires et oui ils ont le droit de circuler partout, mais parfois ils font des efforts pour ne pas prendre les petites rues, mais après quelque temps les mauvaises habitudes reviennent. C'est donc une bonne chose que la question soit également adressée au comité de gestion des déplacements pour une solution à plus long terme.</p> <p>Réponse du directeur général : Il y a 8 ans, une entente avait été acceptée par les écoles Charles-Lemoyne, Durocher et NDL pour que les autobus empruntent plutôt Riverside, nous ferons un rappel aux commissions scolaires en ce sens.</p> <hr/> <p>Question à Madame France Désaulniers</p> <p>Suite la prochaine augmentation de taxes annoncée dans l'ordre du jour, j'aimerais savoir quand la ville ira chercher le remboursement des subventions accordées au Festival Classica.</p> <p>Tel que spécifié dans le texte de l'Entente avec la ville et Le Festival Classica, il est possible que la ville puisse récupérer le montant des subventions comme le Festival Classica a été empêché de tenir l'Événement à cause de la pandémie.</p> <p>Tel qu'il est clairement indiqué dans l'entente entre la ville et le Festival Classica au point 8.2 dans "Fin de la Convention " à l'article 8.2.1.1.</p> <p>La ville ne devrait-elle pas afin de contrôler ses dépenses en cette période économique difficile et réclamer le remboursement de ces sommes importantes. À titre d'informations les sommes attribuées à Classica sont de 75,000.\$ pour l'assistance technique payée par la ville, de 185,000.\$ pour 2019 et de 190,000.\$ pour 2020.</p> <p>Qu'est-ce qui a justifié une augmentation de la subvention en 2020 puisqu'il n'y a eu AUCUN événement?</p> <hr/> <p>Réponse de France Désaulniers : Le festival Classica poursuit ses opérations. A compter de la semaine prochaine il va y avoir des enregistrements d'une douzaine de concerts à Saint-Lambert, qui seront captés sans public et qui seront diffusés ultérieurement sur une plateforme mise en place par le Festival qui s'appelle leconcertbleu.com En ce qui concerne les sommes accordées au Festival elles ont été convenues et elles sont stipulées dans l'entente intervenue entre la ville et le Festival en 2018. La ville et le Festival sont des partenaires depuis le tout début du Festival.</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		Je voudrais aussi préciser que la municipalité n'a pas encouru la somme 75 000 \$ à titre d'assistance technique en 2020. Le dossier a été discuté, débattu et la résolution a été adoptée démocratiquement par la majorité des conseillers. Le versement s'inscrit donc dans le respect des termes de l'entente. Quant à la fin de la convention, ce n'est pas assimilable au fait de l'impossibilité pour Classe de réaliser le Festival.	
6)	Denis Lecompte 267, Rue Elm	<p>Ma question s'adresse au conseiller Loïc Blancquaert</p> <p>Étant donné qu'il est impossible de respecter le 2 mètres de distanciation sociale quand on se rend dans les commerces au rez-de-chaussée du 222 Woodstock sur la rue Victoria et sachant que l'immeuble ne représente aucun danger pour les piétons et que les travaux ne recommenceront qu'au printemps.</p> <p>Est-ce que la ville prévoit enlever les échafauds encombrants qui empêche la distanciation sociale de deux mètres ?</p> <p>Réponse de Loïc Blancquaert : J'ai déjà fait part de ces préoccupations à l'administration et ils m'ont dit que comme les échafauds étaient la propriété du 222 Woodstock, il n'y avait pas moyen de les retirer. Réponse du directeur général : L'équipe de l'urbanisme met de la pression sur les propriétaires pour s'assurer que les travaux de solidité de la façade (en briques d'argiles) soient réalisés. Il y a des sondages qui ont été faits sur le bâtiment il y avait des dangers d'effondrement de la brique. Il y a des portions de brique qui sont tombées. Pour éviter tout malencontreux accident, il a été décidé de mettre un échafaud. Sachez que le dossier est suivi par le service d'urbanisme pour arriver à la réalisation des travaux le plus rapidement possible.</p>	Greffe
7)	Pascal Dufour	<p>Avez-vous évoqué un calendrier d'événements pour 2020? Quels sont les événements déjà prévus?</p> <p>Réponse du directeur général : Notre chef de division culture s'occupe d'une programmation, elle doit aussi composer avec la pandémie, nous allons soumettre votre demande au directeur culture et loisirs pour avoir une réponse plus précise. Réponse de France Désaulniers : Nous en avons discuté au comité consultatif culturel et en général, les concerts qui étaient prévus à l'été 2020 seront reportés à l'été 2021.</p>	Greffe
	Michèle Ferrand	Réparation de la chaussée rue Tiffin (de la rue Green à la rue Saint-Georges soit jusqu'au coin rue Curé Bariteau) :	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
8)	450, rue Saint-Georges	<p>cette portion de rue, très délabrée et remplie de trous côté Saint-Lambert, a été « réparée » récemment mais je dirais que c'est un travail bâclé puisqu'on s'est contenté de « balancer » de l'asphalte ici et là pour « patcher » ce qui ne règle pas grand chose lorsqu'on circule sur cette portion. [...] Pourrait-on faire un travail digne de ce nom pour réparer nos chaussées?</p> <p>Réponse : On prend bonne note de votre commentaire. À ce stade-ci je pense que les plans d'asphalte sont fermés, nous ferons une intervention pour tenter de rendre la chaussée la plus sécuritaire possible. Nous allons porter une attention spéciale pour faire une intervention.</p> <p>Asphaltage du stationnement du Country Club : Je me suis aperçue en allant marcher sur le golf hier que contrairement à la rue citée plus haut, un très beau travail d'asphaltage a été fait pour le stationnement du Country Club.[...] Ma question : qui a payé pour cet asphaltage au Country Club? Si ce sont les citoyens, de bonnes explications SVP dans le cadre d'un budget serré et d'une augmentation de taxes bien sûr.</p> <p>Réponse : C'est le Country Club qui a assumé les dépenses des travaux d'asphaltage et c'est eux également qui entretiennent le bâtiment, ce n'est pas la ville.</p>	
9)	André Fortier 766, Boul. Houde	<p>J'aimerais connaître la date prévue du dépôt du cadre réglementaire révisé et en particulier revoir la réglementation des clôtures ceinturant les piscines. (4'11" à St-Lambert alors qu'elles sont de 4' dans la très grande majorité des municipalités du Québec)</p> <p>Réponse : L'adoption des outils réglementaires en urbanisme s'échelonnera sur les 2 premiers trimestres de l'année 2021. D'ici là, le règlement actuel exige une hauteur de 5 pieds.</p>	Greffe

Note : Veuillez svp noter que conformément au règlement concernant les séances, le greffe a retiré les longs préambules qui n'étaient pas nécessaires à la question. Pour toute information complémentaire les élus peuvent consulter les courriels des citoyens ci-dessous reproduits.

Notez que ce document comporte de l'information confidentielle et que son partage est strictement interdit.